



**PRÉSENCES :**

Shawn Beaulieu  
Lise Dubois, vice-rectrice à l'enseignement  
et à la recherche (par intérim), présidente  
Pierrette Fortin (à distance)  
Matthieu LeBlanc  
Denis Roy

Lisa Roy  
Sid-Ahmed Selouani (à distance)  
Georges Semedo Cabral  
Céline Surette  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Pascal Robichaud, registraire

**Personne excusée :** Patrick Maltais

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, et plus particulièrement aux nouveaux membres : Shawn Beaulieu, Denis Roy et Georges Semedo Cabral. Elle constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente propose que l'on étudie les points en lien avec la préparation des répertoires de cours. Les points suivants seront traités en premier : 5.1, 6.3, 6.4, 7.1, 8.3, 16 et 18.

**R : 01-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

Correction :

Page 1, point 2, il faut lire 8.1 plutôt que 8,1.

**R : 02-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-140425 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

### 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

### 5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

#### 5.1 Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)

La présidente présente la proposition de reconfiguration du programme de Baccalauréat ès arts (général). Elle explique que le programme reconfiguré porterait un nouveau titre, soit Baccalauréat d'études individualisées (B.E.I.). Elle indique que le programme de quatre ans serait offert à temps complet dans les trois campus.

Un membre indique que ce nouveau programme est en lien avec la recommandation 2 qui émane de l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire. Cette recommandation prévoit ceci :

« *Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la possibilité d'offrir le Baccalauréat ès arts (général) pour qu'il soit accessible aux étudiantes et aux étudiants à temps complet.* »

Une discussion s'ensuit sur le rôle de chaque constituante en tenant compte de l'article 4 de la *Loi sur l'Université de Moncton* (Charte). Bien que le projet soit intéressant, la Loi, tel qu'elle existe, ne prévoit pas la possibilité d'offrir les troisième et quatrième années aux campus d'Edmundston et Shippagan.

D'autres points sont soulevés :

- Le dossier ne prévoit pas l'abolition du programme de Baccalauréat ès arts (général), mais plutôt une reconfiguration qui mènerait à la création d'un nouveau programme offert dans les trois campus.

### 5.1 **Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)** (suite)

- L'offre d'un programme comme celui proposé est tout à fait de mise selon le Comité. Toutefois, le cadre juridique de l'Université doit être respecté. En offrant le programme à temps partiel, dans les trois campus, celui-ci pourrait suivre le même cheminement que le Baccalauréat en commerce. Toutefois, ceci ne satisfait pas à la recommandation 2 de l'évaluation du programme Baccalauréat ès arts multidisciplinaire.

Le Comité souhaite que les porteurs du dossier se réunissent afin d'examiner l'impact de ce nouveau programme sur le programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire. De plus, une réflexion sur la Loi sur l'Université de Moncton s'avère nécessaire.

**Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales**

### 5.2 **Reconfiguration des programmes de chimie (doc. 43/13-14)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

## 6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425**

### 6.1 **(5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)**

Aucun nouveau document.

### 6.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

Aucun nouveau document.

### 6.3 **(15) Projet de création de la Maîtrise ès sciences (gestion) (doc. 32/13-14)**

La présidente présente le projet de création de la Maîtrise ès sciences (gestion). Ce nouveau programme est un programme de maîtrise spécialisé avec thèse de deux ans (24 mois) à temps complet. Le programme comporte 45 crédits, dont une thèse de 21 crédits. On note que la thèse peut être réalisée soit par *thèse traditionnelle* ou par *thèse par publication*. Ce programme serait offert dans les domaines d'études suivants : comptabilité, finance, gestion des opérations et de l'innovation, gestion des ressources humaines, management, marketing, et systèmes d'information organisationnels. Le Comité note que ce programme se distingue du programme de M.B.A.

Le Comité note que le programme proposé exige l'ajout d'un poste professoral à temps plein.

Après discussion, le Comité des programmes souhaite que des modifications mineures soient apportées au document avant la présentation au Comité conjoint de la planification. Ces modifications sont les suivantes :

6.3 **(15) Projet de création de la Maîtrise ès sciences (gestion) (doc. 32/13-14)** (suite)

- Dans le CPR-1 et le CPR-9, l'expression « préoccupations intellectuelles et professionnelles » devrait être remplacée (partout dans le texte) par « motivations intellectuelles et professionnelles ».
- Dans le CPR-1, au point 4.1.1, on discute des unités de recherche et de développement existantes. Dans cette discussion, le Comité des programmes souhaite que l'on tienne compte des contributions des trois campus.
- Dans le CPR-1, au point 4.1.1, on discute des espaces. À la lecture du passage, on semble indiquer une exclusivité sur 10 salles d'études. Le Comité des programmes note que ceci est très bien, toutefois, si tel n'est pas le cas, une réécriture serait préférable.
- Dans le CPR-1, au point 6.1, deuxième paragraphe, 7<sup>e</sup> ligne, le Comité propose de remplacer « d'une main-d'œuvre spécialisée qualifiée » par « un personnel hautement qualifié ».
- Dans le CPR-2, au point 6.2, le Comité des programmes souhaite que l'on élabore davantage sur la nature de l'enquête et que l'on explique davantage le contre-argument portant sur la reconnaissance du programme de Maîtrise ès sciences dans le monde des affaires.
- Dans le CPR-1, au point 8.6, on indique que la Faculté d'administration dispose suffisamment de ressources humaines pour assurer l'offre du nouveau programme. Ceci semble contredire la demande d'ajout d'une ressource humaine. Le Comité des programmes suggère une réécriture de la phrase.
- Dans le CPR-9, au point 2.3, le Comité des programmes estime que les puces 4 et 6 ne sont pas techniquement des exigences du programme. Il serait préférable de les retirer de la liste.

Le dossier corrigé peut être déposé au Secrétariat général. La date limite pour remettre le dossier est fixée au 12 septembre en vue de la réunion du Comité conjoint de la planification du 1<sup>er</sup> octobre.

**Suivi : Faculté des études supérieures et de la recherche****R : 03-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la Maîtrise ès sciences (gestion). »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6.3 **(15) Projet de création de la Maîtrise ès sciences (gestion) (doc. 32/13-14)** (suite)**R : 04-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle AD SG (Administration Sciences Gestion). »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**R : 05-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que sous réserve de l'adoption de la Maîtrise ès sciences (gestion), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADSG6000 Fondements en gestion; ADSG6100 Méthodologie de la recherche; ADSG6200 Recherches qualitatives; ADSG6201 Lectures dirigées I (Cours à contenu variable); ADSG6202 Lectures dirigées II (Cours à contenu variable); ADSG6203 Lectures dirigées III (Cours à contenu variable); ADSG6600 Séminaire de thèse; et ADSG6900 Thèse. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**R : 06-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que sous réserve de la création de la Maîtrise ès sciences (gestion), le Comité des programmes accepte la modification du cours ADMI6101 Thèmes en gestion (cours à contenu variable). »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

6.4 **(20) Ajout d'un cours en philosophie dans la banque OFG (doc. 38/13-14)****R : 07-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale en y ajoutant le cours PHIL3441 Philosophie et cinéma. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140207

### 7.1 **(15) Modifications aux normes linguistiques (doc. 17 et 17A/13-14)**

*Invitée : Sylvie Blain, présidente du Conseil de la langue française*

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions posées dans le procès-verbal CPR-140207. Le Comité soulève des questions par rapport au barème pour les travaux faits à la maison. Madame Blain répond à de nombreuses questions en expliquant que la professeure ou le professeur aurait le choix dans le nombre de mots corrigés.

Ceci dit, les points suivants sont soulevés :

- Le barème proposé peut, à première vue, paraître déséquilibré dans les pénalités. Par exemple, pour 200 mots, trois erreurs mènent à une pénalité de 1/3 de lettre, alors que six erreurs mènent à une pénalité d'une pleine lettre. La logique voudrait que trois erreurs mènent à une pénalité d'une demie-lettre (plutôt qu'un tiers) en tenant compte du ratio six erreurs/-1 lettre. Afin de clarifier ceci, une explication de la logique fonctionnelle du tableau s'avère nécessaire.
- Plusieurs membres du Comité des programmes sont d'avis que les modifications proposées sont complexes. Le barème contient de nombreux éléments et semble diluer le jugement de la professeure ou du professeur.
- L'application du barème peut être très différente d'une discipline à l'autre. Les mathématiques ne sont pas de la musique, qui elle n'est pas le droit. Une flexibilité s'avère nécessaire dans l'application.
- Certains membres voient la proposition comme une politique qui outille la professeure ou le professeur pour mieux faire son travail. On rappelle que cet outil s'applique aux travaux à la maison seulement.
- Une réflexion sur le sens réglementaire que l'on veut donner à la politique s'avère nécessaire.

Le Comité des programmes remercie madame Blain pour sa présentation. Les points soulevés sont dans le but d'apporter des éléments à la réflexion. Le nouvel argumentaire pourrait tenir compte de ces divers points.

#### **Suivi : Conseil de la langue française**

### 7.2 **(22) Répertoires des cours – version électronique et version papier**

Aucun nouveau document.

### 7.3 **(23) Modifications des programmes de Baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels) – régime régulier et régime coopératif (doc. 26 et 26A/13-14)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124****8.1 (5.1) Reconfiguration des programmes de biologie – spécialisation (doc. 18 et 18A/13-14)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**8.2 (5.2) Reconfiguration des programmes de physique – spécialisation (doc. 25 et 25A/13-14)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**8.3 (7.3) Création d'un nouveau cours double siglé sociologie et science politique (doc. 3, 3A et 3B/13-14)**

**R : 08-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en sociologie) et de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie). »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**R : 09-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de la discipline ayant le sigle SOCI pour y ajouter le cours SOCI3620. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206****9.1 (14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (DOC. 40A/12-13)**

Aucun nouveau document.

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927****10.1 (17) Modifications au programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (doc. 1 et 1A/13-14)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

11.1 **(17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

12.1 **(12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

12.2 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**

13.1 **(4.2) Programmes de Mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

14. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**

14.1 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

15. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**

15.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

**16. MODIFICATION D'UN COURS DU SECTEUR LANGUE (doc. 41/13-14)**

**R : 10-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours FRAN/EDUC3010 Enseigner pour apprendre. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Note : Le Comité des programmes note la modification à la description du cours.

**17. COURS MUTUELLEMENT EXCLUSIFS (doc. 44/13-14)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**18. AJOUT D'UN COURS EN PSHYCHOLOGIE DANS LA BANQUE OFG (doc. 45/13-14)**

**R : 11-CPR-140528**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de formation générale pour y ajouter le cours PSYC1700. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

Note : Le Comité des programmes note les modifications apportées à la description du cours.

**19. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE BACCALAURÉAT D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉES (doc. 46/13-14)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**20. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**21. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le lundi 9 juin à 13 h 30 au Salon du chancelier.

**22. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Lise Dubois, présidente

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale